



La Chapelle

Site INTERNET : www.saintvaastsurseulles.fr
Email : saintvaastsurseulles@orange.fr

Sommaire

Edito	3
Extraits du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal	4 à 9
Budget communal 2018	10
Budget Investissement 2018 (en équilibre)	11
Travaux 2018 (achevés)	12 à 13
Aménagement Entrée du Gîte (suite remplacement du portail)	14
Principales lignes budgétaires STM	15 à 16
Inauguration du nouveau groupe scolaire de Tilly sur Seulles	17 à 18
Programme STM Culture Juin-Novembre 2018	19 à 20
Hommage à nos chères Disparues du 1er semestre 2018	21
Jumelage Hommage à Roger CLARK	22
Fibre Optique sur votre Territoire	23
Grand Public – Communication de Proximité	24
Les Associations	25
MJC du Val de Seulles en concert	26
Mémo TRI	27
La Fête des Voisins	28 à 30
Recette estivale « Calamars et tomates à la plancha »	31
Bonnes vacances à Toutes et à Tous	32

Responsable de la Publication : André MARIE Maire

Conception et mise en page : Patricia BONTEMPI

Réalisation : IMB 14400 BAYEUX



Edito

« Un objectif bien défini est à moitié atteint » Abraham Lincoln

Chères Vadastines, Chers Vadastins,

Il semblerait que le soleil envisage de s'installer un peu plus durablement sur notre beau village ! Il était temps... l'hiver a été long, froid, et pluvieux mais les beaux jours nous font aimer nos jardins, les barbecues et les soirées festives de plein air. J'en profite pour vous rappeler que les nuisances sonores de jardinage et petits travaux sont règlementées.

Les comptes administratifs 2017 ont été validés en Mars et le budget prévisionnel 2018 a été voté dans la foulée, sans connaître totalement le montant des dotations d'état. Le bon résultat nous permet un investissement conséquent. Vous trouverez les principales caractéristiques dans les pages qui suivent.

Le budget **Municipal** ainsi que le budget **intercommunal** de Seules Terre & Mer ne prévoient pas d'augmentation des taux d'imposition, je considère que c'est une bonne nouvelle !

Les projets continuent de motiver l'action municipale tout en gardant un contrôle sérieux et responsable sur les dépenses de fonctionnement pour éviter les dérapages budgétaires. Nos gîtes et salle des fêtes, dont les locations affichent un excellent taux de remplissage, nous aident à poursuivre des opérations de rénovation, et d'embellissement de notre village.

En ce premier semestre, les animations programmées par les associations, n'ont pas été légion mais la préparation des manifestations à venir demande du temps, c'est vrai pour le voyage en Angleterre, pour le Méchoui, pour la fête des randonnées la fête des villages qui aura lieu à Tilly sur Seules...et aussi la commémoration du centenaire de l'armistice. Sans les bénévoles, jeunes ou moins jeunes, **notre animation villageoise serait impossible**. Alors j'encourage tous les volontaires à continuer, à pérenniser l'action des générations passées et J'adresse un grand merci à tous les bénévoles qui s'engagent et donnent de leur temps pour faire que notre commune puisse continuer à proposer des animations variées. Soyez sûrs que lorsque vous participez aux manifestations vous venez récompenser leurs efforts. Pensez également que vous pouvez aussi venir renforcer leurs rangs et par là même, **vous enrichir de nouvelles expériences et de nouvelles rencontres**.

Comme je le dis souvent, le temps Administratif est souvent lent et dévoreur de temps mais un passage obligé si nous voulons mener à bien nos projets. Alors soyez-en sûrs nous savons être patients, rigoureux et respectueux de la myriade de règlements qui nous sont imposés et surtout particulièrement pugnaces pour ne rien lâcher.

En attendant de vous rencontrer, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Votre Maire



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 1/6

André MARIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU
MUNICIPAL
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 10
Qui ont pris part à la délibération: 9

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 19 Mars 2018

Date de la convocation:
05.03.2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-neuf mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, à la salle LA VADASTINE, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire.

Date d'affichage :
22.03.2018

Présents : Mme BONTEMPI Patricia, Mme AGNES Caroline, FIERVILLE Yvette, HELLIOT-CONIN Yvette, Mrs MORELLE Claude, MOUCHEL Christophe, FIERVILLE Philippe, Mr SIMONNE Philippe.
Absents : Mr ANNE Dimitri
Mme AGNES Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Investissement 2018 Sécurité incendie

Suite à l'avis favorable, du propriétaire, Madame MARIE Marie-Thérèse, de l'accord de subvention du Conseil Départemental : **5854€**

Le conseil Municipal vote à l'unanimité les devis suivants.

Devis SAUR pour 14809,51€ ttc

Devis REVET pour 8605. 43€ ttc

Soit un montant global hors taxe de 19512,45€ et 23.414,94 ttc

Pour extrait conforme au registre.

Approbation du compte administratif du budget communal 2017

Sécurité incendie

Suite à l'avis favorable, du propriétaire, Madame MARIE Marie-Thérèse, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un Bail pour les besoins de la commune : implantation de la citerne à incendie sur une surface 225m2. au prix de 67€50 annuel.

La durée du Bail est consentie pour une durée de 9 années entières.

Le loyer sera actualisé chaque année et payé annuellement le 25 Avril

Pièces jointes : Convention de Bail, Calcul de l'indemnité, Plan de masse.

Pour extrait conforme au registre.



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 2/6

Sous la présidence de **Madame Yvette FIERVILLE**, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017, qui s'établit ainsi:

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 79466,15 €
Recettes : 114625,49 €
Excédent : 35159,34 €
Excédent reporté : 9283,76 €
Excédent de clôture : 44443,10 €



INVESTISSEMENT

Dépenses : 2671,38 €
Recettes : 65157,93 €
Excédent : 62486,65 €
Résultat antérieur reporté : - 56389,16 €
Restes à réaliser: / €
Besoin de financement: /€
Excédent de clôture : 5597,39 €
Résultats définitifs : **50040,49 €**

Monsieur **André MARIE**, Maire, n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2017.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de l'exercice 2017.

Après débat, le Conseil Municipal, décide de reporter les taux de 2017, pour rappel :

-taxe d'habitation : 7,65 %
-taxe foncière (bâti) : 1,50 %
-taxe foncière non (bâti) 5,20%

REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Après présentation des évolutions informatiques, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter un pack informatique .

La somme de 1000€ est inscrite sur la ligne 2051

Vote unanime du conseil Municipal



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 3/4

JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire présente le projet de « jardin du souvenir » qui sera implanté dans le cimetière et donne lecture des devis établis par la S.A.R.L MARBRERIE LEMERRE d'une part et les devis de la SAS REVET PAYASAGE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité ce projet.

Devis SARL LEMERRE 1829€ TTC

Devis REVET : 920.40€ TTC + 1024.80€ TTC +2137.20€ TTC

Soit un montant global de 5.911, 40€ arrondi à la somme de **6.000,€**

JEUX jardin d'enfants

Monsieur le Maire présente le projet de « jardin d'enfants » conforme aux engagements du Conseil Municipal , qui sera implanté autour de la HALTE RANDONNEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une somme de 6.000€ pour ce projet. Ligne budgétaire 2128.

Monsieur le Maire demande à ce que une sous- commission face l'étude de ce projet.

Membres de la Commission : Caroline AGNES, Yvette FIERVILLE, Claude MORELLE, Philippe FIERVILLE, sous la présidence du Maire

VOTE DES SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Vote des subventions de l'exercice 2018 :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, vote les subventions de l'exercice 2018 :

-Comité de Jumelage : 700 €

-Association Loisirs & Jumelage : 1400 €

-Aînés du Canton de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : 70 €

-ADMR TILLY SUR SEULLES : 60 €

-LA MAGIE DE LIRE : 700 €

Amicale des Maires du Canton de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : 25€

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité est allouée au prêtre Chargé du gardiennage de l'Eglise. En l'occurrence Frère MARTIN de la Paroisse St MARTIN de la SEULLES.

Après débat, le Conseil Municipal décide reporter l'indemnité pour 2018 revalorisée et fixée par la circulaire du 21 Mars 2018 à 120€97 arrondie à **121€ inscrite à la ligne 6282.**

Vote unanime

REMBOURSEMENT GROUPAMA suite sinistre tempête 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la tempête de janvier 2018, une prise en charge de GROUPAMA pour le portail d'un montant de **1185,19€** a été effectuée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme.



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 4/6

Date de la convocation: 04/06/2018	L'an deux mil dix-huit et le dix-huit juin, à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, à la salle DE LA MAIRIE, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire.
Date d'affichage :	Présents : Mme BONTEMPI Patricia, Mme AGNES Caroline, FIERVILLE Yvette, HELLIOT-CONIN Yvette, Mrs MORELLE Claude, MOUCHEL Christophe, FIERVILLE Philippe,
04/06/2018	Absents : Mr ANNE Dimitri, Absents excusés : M. SIMONNE Philippe, Mme HELLIOT-CONIN Yvette Mme FIERVILLE Yvette a été nommée secrétaire de séance. Procurations : Mme HELLIOT-CONIN Yvette , à Madame BONTEMPI Patricia, M. Philippe SIMONNE à Monsieur André MARIE

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU 18 JUIN 2018

Objet de la délibération : Renouvellement de la convention relative au SIB

Suite aux lois du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové- dite loi Alur - (abaissement du seuil de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme aux EPCI de moins de 10 000 habitants) et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – dite loi NOTRe (fusion d'intercommunalités), le service commun créé au niveau du syndicat mixte BESSIN URBANISME assure l'instruction des demandes autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes couvertes par le SCOT hormis certaines qui continuent à bénéficier de l'assistance des services de l'Etat (communes en RNU et selon certaines conditions).

Ce service commun fait l'objet d'une convention entre les 3 intercommunalités du BESSIN et BESSIN URBANISME afin d'en définir les modalités de fonctionnement et les modalités financières. Cette convention arrive à échéance au 30 juin 2018 et doit faire l'objet d'un renouvellement. A l'instar de ce qui était prévu dans le cadre de la précédente convention, il est proposé que les frais nécessaires au fonctionnement du service (dépenses de fonctionnement et d'investissement) soient financièrement pris en charge par chaque communauté de communes qui refacture ensuite aux communes une partie de ces frais selon les modalités définies par délibération du conseil communautaire (refacturation à hauteur de 95% aux communes, 5% étant supportés par l'Intercommunalité).

Le Maire de la commune étant l'autorité compétente pour la délivrance des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols sur le territoire de la commune, une convention avait été conclue avec BESSIN URBANISME pour définir le cadre d'intervention du service et les responsabilités et attributions respectives du Maire et du service instructeur dans le respect des principes directeurs suivants :

- Respecter les responsabilités de chacune des parties ;
- Assurer la protection des intérêts communaux ;
- Garantir les droits des administrés en assurant la fluidité du dispositif et le respect des délais réglementaires.

Cette convention venant également à échéance au 30 juin 2018, il est nécessaire de la renouveler (voir pièce jointe).

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire:

- à signer le projet de convention avec le syndicat mixte Bessin Urbanisme joint en annexe régissant le cadre d'intervention du service instructeur et les responsabilités et attributions de chacun ;
- à signer le projet de convention avec la Communauté de communes Seules Terre et Mer régissant les modalités de remboursement du service



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 3/8

- à signer tout document utile nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération :

Objet de la délibération : Taxe de séjour /Seulles Terre et Mer

Le Maire explique au conseil municipal qu'à partir du 01/05/2018, tous les contrats de location concernant les gîtes se voient appliquer une taxe de séjour d'un montant de 0.50 cts/personnes/nuitée.

Cette taxe sera ajoutée au montant du loyer.

Avec l'accord de Mr BAREY, receveur municipal, les loyers et la taxe de séjour seront imputés à l'article 752 et une facture annuelle de Seulles Terre et Mer sera envoyée et mandatée à l'article 658 par la commune.

Objet de la délibération : Subvention MJC Val de Seulles

Le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention à la MJC Val de Seulles, à hauteur de **20 euros**/adhérent pour les habitants de Saint-Vaast-sur-Seulles, soit **80 euros** (puisque 4 adhérents habitent la commune).

Objet de la délibération : Recensement de la population en 2019 / Coordonnateur communal

Le maire informe le conseil que le recensement de la population de Saint-Vaast-sur-Seulles aura lieu en 2019, et qu'un coordonnateur doit être nommé pour être l'interlocuteur de l'INSEE.

Considérant que Mme DI CARMINE a déjà été coordonnateur en 2012 et 2014, et qu'elle en connaît les tâches, sur proposition du maire le conseil municipal décide de la nommer **coordonnateur communal** pour le recensement de janvier/février 2019 et qu'elle sera rémunérée du temps passé à cette tâche, basé sur un forfait de **25 heures complémentaires** payées en Janvier et Février 2019.

Objet de la délibération : Tarif des concessions de Columbarium

Le Maire propose au conseil municipal que le tarif concernant les concessions de Columbarium soit de **100 euros**.

Objet de la délibération : Remboursement trop perçu CIGAC

Le maire informe le conseil municipal qu'un trop-perçu de **558.10 euros** a été versé par le CIGAC concernant le remboursement des frais des salaires de Mme DI CARMINE Karelle, Secrétaire de la mairie, durant son congé Maladie Ordinaire.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer le nécessaire afin de rembourser ce trop-perçu au CIGAC.

Objet de la délibération : Avenant à la Convention de partenariat « Présence Verte »

Après avoir exposé au conseil municipal les conditions de l'avenant de la Convention de Partenariat avec la « Présence Verte », ce dernier autorise le maire à signer cet avenant pour l'année 2018 ; en maintenant l'aide aux abonnés à hauteur de 5 euros.



Extrait du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal 6/6

Objet de la délibération : Règlement concernant le traitement des demandes d'actes d'urbanisme

Le Maire informe le conseil municipal que le coût à régler pour l'instruction des demandes d'urbanisme effectuée par le SIB s'élève à **624.95 euros** pour l'année 2018 et demande l'autorisation d'effectuer ce règlement dès réception de la facturation.

Objet de la délibération : Mise à jour des contrats avec Groupama

Après avoir rencontré la collaboratrice de l'assurance GROUPAMA de la commune afin de faire le point sur les différents contrats, le maire expose au conseil municipal les conditions de mise à jour des contrats avec GROUPAMA, à savoir :

- nouvelle cotisation du contrat VILLASUR du fait de la suppression du CCAS et de la mise à jour du nombre d'habitants, nouvelle cotisation : **2256 euros**
- mise en place d'un contrat « Auto-mission collaborateurs » permettant de couvrir en tous risques et sans franchise les dommages subis par le véhicule d'un élu ou d'un agent lorsqu'il l'utilise pour le compte de la collectivité.(exclusion trajets domicile/travail) : cotisation annuelle : **301 euros**
- mise en place d'une assurance pour le tracteur- tondeuse, cotisation annuelle :
- **135 euros**

Les dotations ont été évoquées mais toutes ne sont pas encore en ligne mais l'encaissement a été approuvé.

Il va falloir délimiter un secteur bien précis dans le cimetière afin de protéger certaines tombes (famille Le RAY).

Fait à Saint-Vaast-sur-Seulles, le 25 juin 2018





Budget communal 2018



Le budget a été voté le 22 Mars 2018.

Comme depuis plusieurs années maintenant les incertitudes liées aux transferts de compétences et les nouvelles directives du gouvernement avec la fin du dispositif des emplois aidés et de la politique fiscale rendent l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Pourtant en 2018 la Commune doit maintenir un effort d'investissement à un niveau permettant de mettre en adéquation les installations, à l'évolution de la population et des besoins des Vadastins.

SECTION DE FONCTIONNEMENT  *elle s'équilibre* 133.670€

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	Libellé	Vote	CHAPITRE	Libellé	Vote
11	Charges à caractère général	80.852	13	Atténuation des charges	0
12	charges de personnel, frais assimilés	8.780	70	Produits des services, domaine et ventes	2351,9
14	Atténuations de produits	2.760	73	IMÔTS & TAXES	47.898
65	autres charges de gestion courantes	20.546	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20.338
66	Charges financières	1.979	75	Autres produits de gestion courante	17.454
67	Charges exceptionnelles	200	77	Produits exceptionnels	1.185
22	Dépenses imprévues	2.000		Total	89.226,90
23	Virement à la section d'investissement	16.553		RESULTAT REPORTE	44.443,10
		133.670€			133.670€



Budget Investissement 2018 (en équilibre)

RECETTES			DEPENSES		
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	5853,61	20	PC INFORMATIQUE	1000
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	11108	21	Citerne incendie , Jardin du souvenir, aire de jeux	35315
21	Virement de la section de fonctionnement	16553			
R001	SOLDE POSITIF REPORTE	5597,39	16	Emprunts et dettes assimilés	2797
TOTAL		39112			39112



coût 23548,8

coût 3966,2



coût 6000



Travaux 2018 (achevés)

La Réserve incendie du Chemin DAVID & le parking



AVANT

Implantation de la Nouvelle réserve à Incendie, sur une parcelle de terrain louée à Madame MARIE Marie-Thérèse ;

Cette citerne en bâche plastique d'une contenance de 60m³ est située sur le chemin David dont la densité de population nécessite une facilité d'intervention pour les pompiers.

APRES TRAVAUX





Travaux 2018 (achevés)



La Citerne -
et son environnement, place de stationnement réservé aux pompiers
et parking pour les habitants du quartier "les Dauberts".



Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Devis SAUR	12 341,26 € HT	APCR	6 829,35 € HT
Devis ENVIRONNEMENT « REVET »	7 171,19 € HT	FONDS PROPRES	12 683,10 €
	19 512,45 € HT		19 512,45 € HT
		TVA 20 %	3 902,48 €
		TOTAL	23 414,93 € TTC



Aménagement Entrée du Gîte *(suite remplacement du portail)*



ENTREE du Gîte « le Petit Domaine » - Accès au cimetière – **APRES TRAVAUX**
Travaux entrepris après les dégâts causés par la tempête de janvier 2018 – Le portail a été pris en charge à hauteur de 50% par l'assurance GROUPAMA,
AVANT TRAVAUX





Principales lignes budgétaires

Il est techniquement et économiquement impossible de vous reproduire intégralement tous les textes de chaque réunion du Conseil Communautaire. Seules les grandes lignes budgétaires sont mentionnées.

Il vous est toutefois possible de consulter les comptes rendus de toutes ces réunions en Mairie.

Monsieur de MOURGUES précise que le budget est proposé avec un maintien des taux d'imposition au même niveau qu'en 2017.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RAPPEL Budget 2017	TOTAL BP 2018
011	Charges à caractère général	3 108 748,27	3 050 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 570 480,00	4 250 000,00
014	Atténuations de produits	1 713 993,00	1 619 855,00
65	Autres charges de gestion courante	1 778 228,00	1 868 837,00
66	Charges financières	443 857,00	359 935,00
67	Charges exceptionnelles	27 360,00	38 610,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	100 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	97 826,00	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement	319 354,28	470 709,00
042	Opération d'ordre entre sections	840 491,00	841 720,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 000 335,55	12 657 266,00

Section d'investissement

Comme il avait été évoqué au dernier conseil communautaire il est proposé de faire une affectation de résultat en investissement supérieur de 600 000€ au besoin de financement de cette section.

Les immobilisations corporelles proposées correspondent à de l'achat de matériel roulant, de mobiliers, d'informatique pour les écoles, de mobiliers d'écoles et de bibliothèques.

Sur le chapitre 23 il est proposé la création d'un lieu de stockage et atelier technique des travaux sur les écoles et gymnases et 350 000€ pour la voirie et les chemins.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total des RAR 2017	TOTAL Propositions 2018	TOTAL BP 2018
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 737 186,62	1 737 186,62
20	Immobilisations incorporelles	4 704,00	850,00	5 554,00
204	Subventions d'équipement versées	14 693,00	0,00	14 693,00
21	Immobilisations corporelles	35 935,00	329 300,00	365 235,00
23	Immobilisations en cours	107 931,00	3 900 000,00	4 007 931,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 054 981,00	1 054 981,00
040	Opération d'ordre entre sections		287 650,00	287 650,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	163 263,00	7 309 947,62	7 473 210,62

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Total des RAR 2017	TOTAL Propositions 2018	TOTAL BP 2018
13	Subventions d'investissement (hors 13B)	958 778,00	605 702,00	1 464 478,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 547 000,00	1 547 000,00
10	Dotations, fonds divers	328 800,00	702 000,00	1 030 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	817 853,62	817 853,62
138	Autres subventions d'investissement non transférées	0,00	725 000,00	725 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	650,00	650,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	395 000,00	180 000,00	575 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		470 709,00	470 709,00
040	Opération d'ordre entre sections		841 720,00	841 720,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 682 576,00	5 790 834,62	7 473 210,62



Principales lignes budgétaires

Taux d'imposition

Il est proposé de voter les taux de la façon suivante :

	TAUX 2017	TAUX 2018
TH	15.67	15.67
FB	23.01	23.01
FNB	35.84	35.84
CFE	24.81	24.81

Il est proposé de fixer les taux de TEOM 2018 de la façon suivante :

Zones Syndicat SMSMB COLLECTEA	Communes concernées	TAUX 2017	TAUX 2018
Zone 03 de COLLECTEA autres communes	AUDRIEU	15.03	15.03
	BUCHEELS	15.03	15.03
	CARCAGNY	15.03	15.03
	CRISTOT	15.03	15.03
	DUJY SAINTE MARGUERITE	15.03	15.03
	FONTENAY LE PESNEL	15.03	15.03
	HOTTOT LES BAGUES	15.03	15.03
	JUVIGNY SUR SEULLES	15.03	15.03
	LINGEVRES	15.03	15.03
	LOUCELLES	15.03	15.03
	SAINTE-VAAST SUR SEULLES	15.03	15.03
	TESSEL	15.03	15.03
	TILLY SUR SEULLES	15.03	15.03
	VENDES	15.03	15.03

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITE ABSOLUE (1 opposition) :

• **FIXE** les attributions de compensation provisoires comme suit :

Communes	AC 2017	AC provisoire 2018
Saint Vaast sur Seulles	1 728,00 €	1 728,00 €
Sainte Croix sur Mer	14 324,00 €	14 324,00 €
Tessel	991,00 €	991,00 €
Tilly sur Seulles	54 527,00 €	54 527,00 €
Vendes	1 721,00 €	1 721,00 €
Ver sur Mer	374 760,00 €	356 177,00 €
TOTAL	1 582 316,00 €	1 467 697,65 €

Décision n°2018-13

Il a été décidé de fixer les tarifs du secteur jeunesse (11-17 ans) de Tilly sur Seulles pour les journées des 26 et 27 avril 2018 comme suit :

		Secteur jeunesse 26 et 27 avril 2018	
		CdC	Extérieur
CAF	Quotient Familial (QF) : 0 A 620	9,20 €	15,20 €
	Quotient Familial : 621 A 1199	11,00 €	17,00 €
	Quotient Familial : 1200 ET +	13,10 €	19,10 €
MSA	Bénéficiaires Bons Vacances *QF <= 600	4,00 €	4,00 €
	Bénéficiaires Bons Vacances *QF : 601 à 900	5,50 €	5,50 €
	Non Bénéficiaires Bons Vacances	9,64 €	15,64 €
	Hors Régime	15,30 €	21,30 €



Inauguration du nouveau groupe scolaire de Tilly sur Seules 1/2

LE MINISTRE DE L'Education nationale Inaugure le nouveau groupe scolaire de TILLY sur SEULLES le 31 MAI 2018

Jean-Michel Blanquer a inauguré la nouvelle école de Tilly-sur-Seules, hier, jeudi 31 mai 2018. Le ministre de l'Education nationale a salué la qualité de l'établissement.



Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a inauguré jeudi 31 mai au soir l'école intercommunale de Seules Terre et Mer, à Tilly-sur-Seules, accompagné du secrétaire d'Etat chargé du numérique, Mounir Mahjoubi.

Hier, Jeudi 31 mai 2018 en fin de journée, à l'occasion d'un déplacement dans le Calvados, **Jean-Michel Blanquer** est venu **inaugurer le groupe scolaire Jacques Prévert**, ouvert à la rentrée de septembre dernier à Tilly-sur-Seules. En découvrant ce nouvel établissement intercommunal de Seules Terre et Mer, qui regroupe 300 élèves de maternelle et de primaire de 6 communes .



Inauguration du nouveau groupe scolaire de Tilly sur Seules 2/2

Le ministre de l'Éducation nationale découvre son « école idéale » à Tilly-sur-Seules – actu.fr



L'inauguration s'est déroulée en présence des élus du territoire, d'enseignants, des parents élus et de leurs enfants, ainsi que des entrepreneurs qui ont travaillé sur le chantier.



Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a coupé le traditionnel ruban d'inauguration avec Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique.



Programme STM Culture Juin-Novembre 2018

JUIN-NOVEMBRE 2018

Stm culture
Seulles Terre et Mer

Plus d'animations culturelles que la commune de Seulles-sur-Mer

Adrien, artiste
Vendredi 8 juin
Château de Crevoy

TERMINAUX DE PÊCHERIES

Stm
Seulles Terre et Mer

Stm
Seulles Terre et Mer

Adrien, artiste
Vendredi 10 août
Terrain communal de Carajoty

THÉÂTRE DE COMÉDIE
Samedi 4 août
Salle des Fêtes de la Plage à Vieux-sur-Mer



Stm, Théâtre de
Vendredi 20 juillet
Salle des Fêtes d'Avouilles

Stm, Théâtre de
Vendredi 19 octobre
Salle des Fêtes de Vieux-sur-Mer

JUIN-NOVEMBRE 2018



Programme STM Culture Juin-Novembre 2018

Juin

Dimanche 3 de 9h30 à 18h
Musée de la bataille de Normandie
à Tilly-sur-Seuilles
(de Normandie) - (Tome 000004)
GRATUIT
Office de tourisme Seine et Mer
02 31 80 67 08 ou 06 87 39 46 02

Mardi 5 à 19h
Médiathèque de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Festivals de Contes - Ma parole
GRATUIT
Médiathèque de Creully
06 84 84 85 86 - bibliot@stmspaul.com

Vendredi 8 à 21h
Château de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Vendredi 15 à 20h30
Médiathèque de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Présentation des livres
Rituel d'écriture collective
avec Marjolaine Laporte
Médiathèque de Creully
06 84 84 85 86 - bibliot@stmspaul.com

Vendredi 22 à 19h
Église de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Mouque de l'Europe
avec Pignat et Vignon
GRATUIT
Office de tourisme Seine et Mer
02 31 80 67 08

Vendredi 29 à 19h
à Ver-sur-Mer
Lectures musicales
à 19h, 20h, 21h, 22h
Association Drôle de Compagnie - 06 03 97 88 08
ou FestivalMusique@stmspaul.com

Juillet

Tous les mois de juillet de 14h30 à 18h30 (sauf le mardi)
Chapelle du Prieuré de Saint-Gabriel-Brécy
(Creully-sur-Seuilles)
Croyances - Mythes et traditions
de la Haute-Normandie
de 14h30 à 18h30
Association Culturelle du Bassin de Saint-Gabriel - 06 84 84 85 86

Mardi 3 à 20h30
Église d'Ambly (Puits-sur-Seuilles)
"Conner" - EN DERNIER JOUR
Krisde - Chops of the High Power
GRATUIT
ADTLB - 02 31 22 17 44 ou
06 84 84 85 86 - bibliot@stmspaul.com

Lundi 16 à 21h
Église de Crépon
Médiathèque de Crépon
Le Puits - Tome 000004
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Jeudi 19 à 21h
Église de Tilly-sur-Seuilles
(Creully-sur-Seuilles)
de la Haute-Normandie
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
Office de tourisme Seine et Mer
02 31 80 67 08 ou Médiathèque de Creully - 06 84 84 85 86

Vendredi 20 à 21h
Salle des fêtes d'Asnelles
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Septembre

Mercredi 22 à 20h45
Château de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
L'été finit à Vieux-Neuve
des 50 ans d'existence du Bassin
Catherine Senard - Société
Normande de la Compagnie
d'Opéra - 02 31 22 17 44
Office de tourisme Seine et Mer
02 31 80 67 08 ou Médiathèque de Creully - 06 84 84 85 86

Lundi 23 à 21h
Église de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Médiathèque de Creully
de la Haute-Normandie
de 14h30 à 18h30
Association Culturelle du Bassin de Saint-Gabriel - 06 84 84 85 86

Tous les mois d'août de 14h30 à 18h30 (sauf le mardi)
Chapelle du Prieuré de Saint-Gabriel-Brécy
(Creully-sur-Seuilles)
Croyances - Mythes et traditions
de la Haute-Normandie
de 14h30 à 18h30
Association Culturelle du Bassin de Saint-Gabriel - 06 84 84 85 86

Samedi 4 à 20h30
Salle des fêtes de la Plage à Ver-sur-Mer
Lectures musicales
à 19h, 20h, 21h, 22h
GRATUIT
Office de tourisme Seine et Mer
02 31 80 67 08

Vendredi 10 à 21h
Terrain communal de Carcaigny
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Octobre

Vendredi 28 à 19h
Bibliothèque de Saint-Vaast-sur-Seuilles
Lectures musicales
à 19h, 20h, 21h, 22h
Association Drôle de Compagnie - 06 03 97 88 08
ou FestivalMusique@stmspaul.com

Samedi 6 et dimanche 7
Ferme culturelle du Bassin
Saint-Gabriel-Brécy
(Creully-sur-Seuilles)
Salle d'été
Coffrets avec livres, CD, DVD
à 19h, 20h, 21h, 22h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Vendredi 12 à 21h
Salle des fêtes Saint-Eupéry à Ver-sur-Mer
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Vendredi 14 à 21h
Salle des fêtes de Bény-sur-Mer
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Samedi 13 à 20h30
Salle des fêtes de Tilly-sur-Seuilles
Lectures musicales
à 19h, 20h, 21h, 22h
Association Drôle de Compagnie - 06 03 97 88 08
ou FestivalMusique@stmspaul.com

Novembre

Samedi 13 à 20h30
Salle des fêtes de Meuvaines
Concert - Musique de chambre
à 19h, 20h, 21h, 22h
ADTLB - 02 31 22 17 44

Vendredi 19
Salle des fêtes de Bény-sur-Mer
(Creully-sur-Seuilles)
La Compagnie de Théâtre
ADTLB - 02 31 22 17 44

Vendredi 9 à 21h
Ferme culturelle du Bassin
Saint-Gabriel-Brécy
(Creully-sur-Seuilles)
Jazz dans les Prieux
Saison 4 - Anthony Lambert
9h, 17h, 19h, 21h
La Ferme Culturelle du Bassin
02 31 21 05 62 ou www.fcculturel.com

Vendredi 30 à 19h
Médiathèque de Creully
(Creully-sur-Seuilles)
Lectures musicales
à 19h, 20h, 21h, 22h
Association Drôle de Compagnie - 06 03 97 88 08
ou FestivalMusique@stmspaul.com

ADTLB - 02 31 22 17 44 - www.adtlb.com



Hommage à nos chères Disparues du 1^{er} semestre 2018



Denise MARE
Décédée le 10/02/2018
à Colombelles

Thérèse CORBAIN
Décédée le 10/03/2018
à Bayeux

Martine AUBER
Décédée le 4/06/2018
à St Vaast Sur Seulles



Jumelage Hommage à Roger CLARK

Trésorier du Comité de Jumelage BRIDFORD



**In tribute to and to commemorate the life of
Roger CLARK
faithful friend of vadastins and vadastines for many years
from ST VAAST SUR SEULLES Twinning Committee**

Plaque implantée dans le jardin de Bridford en juillet 2018

Traduction

***En hommage et pour commémorer la vie de Roger CLARK
Fidèle Ami des Vadastins et Vadastines depuis de nombreuses années
du Comité de Jumelage de ST VAAST SUR SEULLES***



FIBRE OPTIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE

CANTON BRETTEVILLE- L'ORGEUILLEUSE

40 communes :
 5 commercialisées
 6 travaux en cours (phase 1 - 2018-2019)
 29 travaux à programmer (phase 2 – 2019-2022)

Réseau d'Initiative Publique Départemental : FIBRE - CALVADOS



Légende
 Réseau de Réseaux Optiques
 ● COLLECTE
 État du Département
 ● Phase 1 - Commercialisation
 ● Phase 2 - Commercialisation programmée
 ● Phase 3 - Travaux à programmer



fibre-calvados.fr

Mon quotidien, ma vie demain



Fibre Optique sur votre Territoire





GRAND PUBLIC - COMMUNICATION DE PROXIMITE

	Communes	Taux de déploiement	Messages	Outils	Actions
Communes ouvertes à la commercialisation	5 Ambly Créully Bény-sur-Mer Fortaine-Henry Villers-le-Sec	100%-85%	La fibre est là. Comment se raccorder ? Finalisation du déploiement	Affiches Tracts Article bulletin municipal Bannières web A commander	Affichage Boitage Plan Media Permanence fibre Réunions publiques. Mobiliser VRP EPCI, Maire
Communes en cours des travaux ou travaux imminents	6 Bretteville-l'Orgueilleuse Rots Saint-Manvieu-Norrey Fontenay-le-Pesnel Tilly-sur-Seuilles Cheux	En cours	Etapes du déploiement, Préparer l'arrivée de la fibre	Présentation Affiches Tracts Article bulletin municipal Bannières web	Réunion techniques Info mairie – affichage, Boitage, RP, info bulletin municipal, site web mairie
Communes – travaux à programmer	29	A venir	La fibre pour tous, partout avec 10 ans d'avance !	Site web Plaquette présentation projet	Mobiliser VRP EPCI, Maire



fibre-calvados.fr

Mon quotidien, ma vie demain



Grand Public – Communication de Proximité





Les Associations

LA MAGIE DE LIRE

Cette Association qui est censée gérer la bibliothèque est en sommeil depuis le dernier Salon du livre. La Communauté de Commune STM (Seulles , Terre & Mer) qui assume la compétence Culturelle et la gestion des Bibliothèques du territoire n'a pas souhaité inclure dans le réseau la Bibliothèque de St VAAST . Une réunion des amis de la Magie de Lire aura lieu le Mercredi 12 Septembre 2018 salle la Vadastine. Nous comptons sur l'intérêt que vous portez à ces activités.

LOISIRS et JUMELAGE.(Calendrier)

Un séjour chez nos amis de Bridford aura lieu le 7, 8, et 9 Juillet 2018. 22 personnes sont inscrites pour ce Week-end.

Le 15 JUILLET 2018 Méchoui

Le 07 OCTOBRE 2018 Fête des Randonnées.

Le 08 DECEMBRE 2018 -ARBRE DE NOEL

Le 09 DECEMBRE 2018 – REPAS DES AINES.

DIVERS

02 Septembre fêtes des VILLAGES de la CDC à Tilly sur seulles

09 Septembre FORUM des Associations à Tilly sur Seulles

17 & 18 Novembre Centième Anniversaire de l'armistice – St VAAST





MJC du Val de Seulles en concert

LES ACTIVITES DE LA HALTE RANDONNEES
La MJC du VAL de SEULLES en CONCERT



L'ASSOCIATION DES SOULLEURS DE LA MJC



UN BARBECUE



Mémo TRI

MÉMO TRI

à accrocher chez vous !



DÉCHETS RECYCLABLES



Tous les cartons, cartonnets et briques



Tous les emballages en métal

vidés,
sans
liquide



Uniquement les bouteilles, flacons et bidons en plastique



Tous les papiers



EMBALLAGES EN VERRE



Tous les emballages en verre : pots, bocaux et bouteilles

sans
bouchons



DÉCHETS COMPOSTABLES



Epluchures de fruits et légumes, mouchoirs, essuie-tout, marc de café, thé, feuilles, plantes fanées, brindilles, pailles...



TEXTILES



Maroquineries



Vêtements



Linges de maison



Chaussures

propres,
même
abîmés



ORDURES MÉNAGÈRES

Ce qu'il reste après avoir fait le tri !



Vaisselle



Déchets d'hygiène



Plastiques qui n'ont pas la forme
d'une bouteille, d'un flacon ou d'un bidon





La Fête des Voisins

Qu'est-ce que la Fête des Voisins ?

La Fête des voisins, également nommée Immeubles en fête, est une fête à l'origine française, qui se donne pour but de permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale, afin de rompre l'isolement qui, selon ses organisateurs, gagne de plus en plus les villes et de tenter de créer un sentiment **d'appartenance au quartier**.

Origine

Cette fête est due à l'initiative d'Atanase Périfan, qui en avait lancé l'idée en 1999 dans le 17^e arrondissement de Paris, avec l'association qu'il avait créée quelques années plus tôt, Paris d'Amis.

Il en a l'idée lorsqu'il découvre en février 1997 une femme âgée morte depuis quatre mois dans son appartement. En 1999, il lance **dans son quartier** du 17^e arrondissement « Immeubles en Fête - la Fête des Voisins ». En 2000, l'évènement est organisé à l'échelle nationale, dans plus de trente communes françaises.

Depuis 1991 à Toulouse, le Carrefour culturel Arnaud Bernard organise ce qu'il appelle des « **repas de quartier** », moments de convivialité **entre voisins dans la rue**. L'initiative toulousaine s'est exportée durant les années 1990 dans différents endroits comme certains quartiers de Marseille.

Avant 1999 dans de multiples communes belges des initiatives similaires avaient lieu sous le nom de Barbecue de quartier, Fête de rue, Dîner des voisins.

Dès 2000, l'Association des maires de France, puis les bailleurs sociaux (organismes HLM), ont appuyé cette initiative qui s'est ensuite développée dans toute la France. De 2000 à 2009, elle a lieu **le dernier mardi du mois de mai de chaque année**. À partir de 2010, cette fête est organisée le dernier vendredi du mois de mai ou le premier vendredi du mois de juin.

En 2003, il l'étend à l'Europe avec la « Journée européenne des voisins » et en 2007 sur le reste de la planète. En 2013, plus de 7,5 millions de personnes y ont participé en France avec 1 012 mairies et bailleurs sociaux partenaires. Elle est aujourd'hui célébrée par plus de 20 millions de participants dans 36 pays du monde.

Au niveau européen, Atanase Périfan préside la Fédération européenne des solidarités de proximité



La Fête des Voisins 2018 Chemin du Coisel

Les habitants du Coisel ont renouvelé et organisé leur 3^{ème} fête des voisins le 26 mai dernier. Toujours cette même volonté de partager et de réussir cette soirée tant attendue par tous les habitants du quartier.

Toujours ce même élan pour monter le barnum, transporter les tables et les chaises, installer le barbecue, apporter du bois, mettre en place la musique...

Cette année, dégustation de cocktail, de petits fours... généreusement concoctés et offerts par certains Vadastins et Vadastines pour cette soirée.

Que de talents culinaires !

Quelle ambiance jusqu'à l'aube !

Merci à tous et à toutes pour votre participation.

P BONTEMPI





La Fête des Voisins 2018 Chemin David

Ce vendredi 15 juin, aux Dauberts, c'est la Fête !

Ce n'est pas l'inauguration de la réserve incendie, c'est la Fête des Voisins du Chemin David.

Il y a notre doyen , Jacques, arrivé au village en 1936.

Il y a Vanessa et Sylvain, derniers arrivants du Chemin David. Et puis, la jeunesse du grand Gabriel aux jumeaux Marceau et Juline.

Claude a apporté les boissons et chacun est venu avec ses spécialités. Le temps est de la partie, la bonne humeur aussi et chacun apprécie de voir tranquillement ses voisins en partageant un bon apéritif.

Puis, un bon repas partagé avec l'aide de Pierre au barbecue, sous les tentes montées sur le parking des « pompiers » tout neuf.

La musique des garçons Vanalderwiereld met une ambiance festive pendant que sont partagées les tartes, salades de chacun accompagnées de saucisses et merguez.

Dans la conversation, une petite pensée est venue pour ceux qui ont quitté le Chemin David : Thérèse Corbain, Denis Mare et Martine Auber et Dominique Gilles.

Un bon moment ensemble avant les vacances de chacun.

Y. de Quatrebarbes



Recette estivale « Calamars et tomates à la plancha »

Pour 4 Personne(s)

15 min

10 min

10,24

INGRÉDIENTS

- 6 tomates allongées
- 600 g de petits blancs de calamars ou de seiche
- 2 citrons verts
- 5 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 gousse d'ail hachée
- 1 c. à café de gingembre frais pelé et haché
- 10 brins de ciboulette
- sel, poivre du moulin

PRÉPARATION

•Ouvrir les blancs de calamars en 2 et mettez-les à plat. Avec la pointe d'un couteau, faites des incisions en losange sur leur face interne. Si les blancs de calamars sont plus gros, découpez la chair en carré de 5 cm de côté environ.

•Rincez les tomates et coupez-les en 4 tranches de même épaisseur.

•Coupez 1 citron vert en 8 quartiers.

•Pressez le deuxième citron et versez son jus dans un bol. Ajoutez l'ail, le gingembre et l'huile d'olive. Salez, poivrez et mélangez.

•Faites chauffer 5 min la plaque à plancha ou un gril en fonte à feu vif. Déposez les tomates et les blancs de calamars. Faites cuire 2 min de chaque côté.

•Ajoutez les quartiers de citron vert et saisissez-les 30 secondes de chaque côté.

•Déposez le tout dans un plat, parsemez de ciboulette ciselée. Servez avec la sauce.



Bonne vacances à Toutes et à Tous

Les Membres du Conseil de Municipal vous souhaitent de passer de bonnes vacances

